

COMPTE-RENDU du CONSEIL d'ADMINISTRATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 octobre 2026

Convocation : 17 septembre 2026

Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, lundi 12 octobre 2026 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Stéphane GUYOD.

Présents (11) :

Stéphane GUYOD, Sandrine JANIAUD-LARCHER, Jean-Luc ANDERHUEBER, Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE, Marie-Laure FRIEZ, Nicolas BEY, Pierre CARLES, Pascal GROSJEAN, Éric GILBERT, Maryline MORALLET, Pierre FIETIER.

Absents ou excusés (1) :

Marie-Josée BAILLIF

Assistaient :

Dimitri RHODES, Directeur de l'AMF90

Le Président ouvre la séance à 18h00.

ANNUAIRE DES COLLECTIVITES 2026-2027

Devis et Encarts publicitaires

Le Président rappelle aux élus présents que l'AMF90 envisage de rééditer l'Annuaire des Collectivités du département suite aux changements issus des élections municipales. Il rappelle également que cet ouvrage est très attendu, principalement par les services de l'État (certains ayant déjà passé « commande »).

Le président présente alors 2 devis :

- L'un de l'imprimerie CFI Services (qui a déjà imprimé les 3 éditions précédentes) pour un montant de 9348,90€.
- L'autre de l'imprimerie Schraag pour un montant de 6213€ ou 6603€ selon l'option de pelliculage choisi.

Bien sûr le devis de l'imprimerie Schraag semble le mieux-disant. Cependant certains élus font remarquer que la qualité des feuilles proposées semble différente.

Pour financer l'impression de cet annuaire, le Président propose de solliciter divers partenaires en leur offrant la possibilité de faire paraître un encart publicitaire dans l'ouvrage, comme cela avait été fait lors des éditions précédentes.

Il présente alors aux élus les tarifs qui avaient été pratiqués en 2020 :

- 2^{ème} de couverture : 1500€
- 3^{ème} de couverture : 1500€
- Intercalaires : 1000€
- Page complète (A5) : 800€
- 1/2 page : 400€

Le président propose de solliciter tous les partenaires présents à la dernière Journée de l'Écharpe afin d'élargir le panel et assurer le financement de cet annuaire.

- ⇒ ***Les membres du conseil d'administration approuvent le projet de réédition de l'annuaire et autorisent le président à signer le devis de l'imprimerie Schraag sous réserve d'un bon à tirer donnant toute satisfaction.***
- ⇒ ***Afin de financer l'impression de l'ouvrage à 500 exemplaires, les élus du conseil d'administration souhaitent reconduire l'initiative de faire paraître des encarts publicitaires des partenaires, et ce aux mêmes tarifs que 2020.***

MOTION pour la création de cliniques de garde pour les animaux

Le Président présente aux membres du conseil d'administration un courrier reçu en juillet dernier du Syndicat intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort. Ce dernier expose une situation préoccupante concernant l'arrêt des services d'urgences vétérinaires après 19h dans le département, obligeant les propriétaires d'animaux à se rendre à Besançon.

Au regard du maillage des cliniques vétérinaires du département, le syndicat juge cette situation intolérable tant pour les animaux que les propriétaires, et demande que les communes mais également l'association des maires prennent une motion contre cette mesure et pour la mise en place de cliniques de garde.

- ⇒ ***Les membres du conseil d'administration décident de répondre positivement à la requête du Syndicat de la Fourrière du Territoire de Belfort et autorise le Président à signer cette motion.***

FORMATION DES ELUS 2027 - PROGRAMME

Le président propose aux membres présents de réfléchir au programme de formations des élus 2027.

Il présente quelques thématiques :

- Comprendre le budget de la commune (version courte)
- Le cimetière et les opérations funéraires
- Le maire et l'école de la commune
- La commune et les associations
- La Transitions écologiques et la rénovation énergétique des bâtiments
- Les plans communaux de sauvegarde
- La voirie communale

Il souhaite recueillir l'avis des élus présents quant à ces thématiques, et se voir proposer d'autres sujets.

- ⇒ Les élus du conseil d'administration approuvent les thématiques proposées. Ils souhaitent éventuellement y ajouter le maire et les conflits de voisinage ou encore le sujet de la souveraineté numérique. Le thème « La commune et les associations » devra en outre traiter le sujet des commissions communales et comités des fêtes, et de la gestion de fait.

- ⇒ Au regard de la baisse évidente des subventions en la matière, les élus demandent que les formations soient organisées majoritairement sur des formats courts avec des intervenants locaux afin de rester dans l'enveloppe des 8260€ de contribution annuelle versée par les adhérents.

BILAN FINANCIER DU SEMINAIRE DES ELUS BILAN COMPTABLE GENERAL

Le président expose aux élus présents le bilan financier du Séminaire des élus locaux organisé le 12 septembre dernier au centre de Séminaire AZAP ! de Belfort. Ce bilan fait état d'un reste à charge de 284€. Les élus échangent également sur l'évènement estimant que cette manifestation a été une réussite dans un lieu particulièrement bien choisi et adapté.

L'occasion également de revenir sur le bilan comptable exposé lors de l'Assemblée générale ordinaire ayant eu lieu le même jour. Le président estime qu'il est important de trouver des pistes d'économie ou de compensation, au regard des chiffres exposant une trésorerie en baisse.

Diverses pistes sont alors évoquées dont principalement l'arrêt de l'abonnement au magazine Maires de France offert aux communes adhérentes pour un coût annuel de 4105,50€. S'ensuit alors un débat sur l'utilité de cet abonnement voire son remplacement par un autre magazine tel que le Journal des Maires ou La Vie communale, ou a minima le fait de conseiller les adhérents sur les abonnements intéressants.

> EN ANNEXE : Bilan financier du séminaire des élus 2026

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration adoptent le bilan financier du Séminaire des élus 2026, et souhaitent que la question des abonnements documentaires soit étudiée plus en détail comme source d'économie potentielle.**

JOURNEE DE L'ECHARPE 2027 – LIEU ET FORMULE

Le Président rappelle au conseil d'administration qu'en 2027 devrait être organisée une Journée de l'Écharpe qui fêtera également les 40 ans de l'Association des Maires.

Cette manifestation, très attendue par les entreprises locales, ressemblerait au séminaire des élus organisé récemment, du moins pour sa partie « salon ».

Le président explique que l'AMF90 a déjà pris attache avec la commune de Bessoncourt dont la salle communale pourrait convenir à l'évènement (photos à l'appui). Le mois de septembre étant le plus opportun, il avance le samedi 18 septembre comme date possible.

Dimitri Rhodes, Directeur de l'AMF90 mais aussi du CDG90, indique que 2027 pourrait être également l'occasion de fêter les 40 ans du CDG90 dans l'hypothèse de coupler les deux évènements.

- ⇒ **Les membres du conseil d'administration valident le lieu et la date de la Journée de l'Écharpe 2027. En outre, ils ne voient pas d'inconvénient à coupler l'anniversaire de l'AMF90 et celui du CDG90, mais sans pour autant changer le nom de l'évènement qui est bien connu de tous. Les suites à donner à une coopération avec le CDG90 seront à étudier une fois la position du CDG90 connue.**

QUESTIONS DIVERSES

Pratiques de l'Association des Maires ruraux pour augmenter le nombre de leurs adhérents : à la suite des appels à cotisations frauduleuses de l'AMRF, l'AMF90 a envoyé un courrier en recommandé avec AR pour lui demander de cesser immédiatement cette pratique dans le département.

L'AMRF a alors répondu en s'excusant, indiquant qu'il s'agissait là d'une erreur et qu'ils allaient prendre attache avec les communes pour demander confirmation d'adhésion ou remboursement.

Le conseil d'administration estime alors que l'affaire peut en rester là.

Congrès des Maires 2026 : les élus ont une nouvelle fois pris connaissance et validé la liste des élus inscrits à la délégation (aucun changement n'a été opéré depuis le mois de juillet).

Mutuelle des élus : la période estivale n'ayant pas permis d'avancer sur le sujet, la constitution d'un groupe de travail est remise à une date ultérieure.

Assemblée générale 2027 : le président souhaite que l'Assemblée générale ordinaire 2027 soit organisée en début d'année (février ou mars) pour éviter de tomber en période de réserve pré-électorale du fait des élections présidentielles. Il propose également qu'elle ait lieu en salle d'honneur de la mairie de Belfort mais peut-être en deux temps : l'AG ordinaire en début de matinée uniquement avec les adhérents, puis accueil des personnalités et discours officiels.

Les élus présents débattent sur la meilleure cette formule étant entendu que, pour 2027, la question de la date est déterminante avant toute décision d'organisation ou de lieu du fait des élections. Il convient dans un premier temps de prendre attache avec la mairie de Belfort pour connaître les disponibilités de la salle.

Fermeture de bureaux de poste : le président souhaite revenir sur la situation des bureaux de poste dans le Territoire de Belfort dont certains sont menacés de fermeture. L'avis des élus reste partagé sur le sujet, certains estimant que des alternatives sont possibles tandis que d'autres sont dans l'incompréhension des choix faits par La Poste.

Cependant, chaque situation relevant du cas par cas, tous demandent davantage de concertation avec les élus concernés, notamment via la commission départementale de présence postale, et ce afin d'éviter que les décisions soient apprises par voie de presse.



Belfort, le 15 octobre 2026

Le Président,

Stéphane GUYOD